

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 10 octobre 2026	
DATE DE CONVOCATION 03 octobre 2026	
DATE D’AFFICHAGE 13 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	26
PROCURATION(S)	7
VOTANTS	33
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **DIX OCTOBRE** DE L’AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°10

SPORTS – L’AUTOMOBILE RADIO COMMANDEE
CREMONVILLE (ARCC) – PARTICIPATION AUX
CHAMPIONNATS DU MONDE – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Mme Claude Fouak-Ntondele expose au Conseil municipal,

L’Automobile Radio Commandée Crémonville (ARCC) est un club dynamique, dirigé par des bénévoles dévoués et fiers de défendre les couleurs de Val-de-Reuil. La discipline proposée étant moins classique que d’autres, l’ARCC est un club trop peu connu des Rolivalois. Il manifeste pourtant le souhait de réussir à attirer davantage l’intérêt et l’adhésion de Rolivalois. Autonome dans son fonctionnement, jusqu’alors l’ARCC sollicitait le soutien de la Ville pour des aides matérielles ponctuelles à l’occasion d’événements sportifs qu’il organise.

Toutefois, le club compte parmi ses adhérents le jeune Eytan Bunel, qui a été sélectionné aux Championnats du Monde de voitures radio commandées qui avaient lieu du 30 juillet au 1^{er} août à Lostallo, en Suisse. Eytan Bunel a performé en finissant 3^{ème} de la compétition. Il a enchaîné, à la fin du mois d’août, en remportant, pour la deuxième fois, le titre de champion de France de sa catégorie. La participation d’Eytan Bunel aux

Accusé de réception en préfecture
107-2427073-20261010-2610-10-05
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 10/10/2026

Championnats du Monde a essentiellement mobilisé sa famille mais également le club qui a dû financer une partie des équipements.

Le club sollicite, de façon exceptionnelle, le soutien financier de la Ville pour l'aider à faire face à ces frais.

Eu égard aux performances réalisées et compte-tenu du caractère exceptionnel de la demande, il est proposé de répondre favorablement à la demande de soutien du club en lui accordant une subvention de 400 € pour contribuer aux dépenses auxquelles il a dû faire face.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 400 € à l'ARCC Val-de-Reuil,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, tout acte afférant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

